



Monts d'Arrée

COMMUNAUTÉ

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 OCTOBRE 2018 A 18H30 A LOQUEFFRET**

Étaient présents (28)

BERRIEN : Catherine MIGNOT-JAOUEN, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Josiane GUINVARC'H, Joseph SIMON

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Dominique CONNAN

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU, Régis LE GOFF

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Geneviève LE MAT, Jean-Michel SCOUARNEC

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE

Procurations : Paul QUEMENER a donné pouvoir à Hubert LE LANN

Secrétaire de séance : Régis LE GOFF

Ordre du jour :

- ➔ Fusion des communes de Locmaria-Berrien et Poullaouen – avis sur le rattachement à Poher communauté
- ➔ Représentant au collège Jean Jaurès à Huelgoat
- ➔ Logements locatifs - loyers 2019
- ➔ Chalets – Tarifs 2019
- ➔ Convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère
- ➔ Budget déchets ménagers – admission en non valeurs
- ➔ Reversement de fiscalité aux communes de Plouyé et Loqueffret - conventions
- ➔ Subvention aux associations
- ➔ Questions diverses

Le président constate le quorum et indique que Paul QUEMENER a donné pouvoir à Hubert LE LANN pour cette séance.

Fusion des communes de Locmaria-Berrien et Poullaouen – avis sur le rattachement à Poher communauté

Le président fait état du courrier reçu de la Préfecture du Finistère demandant aux deux EPCI et à leurs communes membres (hormis les 2 communes concernées par la fusion) de donner un avis sur le rattachement de la commune nouvelle à Poher Communauté. Les collectivités ont un délai d'un mois après réception du courrier pour se prononcer.

Avant l'exposition des motifs, le président informe l'assemblée qu'une rencontre informelle entre les 2 présidents d'EPCI a eu lieu le 11 octobre, il était accompagné de Marcel SALAÛN en charge du développement économique et du 1^{er} vice-président, Maire de Huelgoat, Benoît MICHEL. Le président de Poher Communauté était accompagné de la vice-présidente en charge du développement économique.

Les maires des deux communes, Locmaria-Berrien et Poullaouen étaient également présents.

Les pertes financières pour Monts d'Arrée Communauté ont été évoquées. Cela représente près de 80.000 € dont 22.000 € de fiscalité entreprise

L'encours de la dette dû par la commune de Locmaria-Berrien devrait être proratisé en fonction de sa population.

Le président assure qu'il va essayer de trouver le meilleur arrangement possible mais s'il n'y a pas d'accord ce seront les services de l'Etat qui définiront un accord.

La zone du Vieux Tronc est importante pour la communauté de communes pour plusieurs raisons, il y a peu de terrains à proposer aux entreprises sur le territoire et la moitié se trouve sur cette zone (1 ha), les services techniques et la déchetterie de la collectivité y sont implantés et l'investissement de création et d'aménagement y a été très important, plus d'un million d'euros.

Plusieurs élus se questionnent sur les raisons et la nécessité de création d'une commune fusionnée avec celle de Poullaouen de manière urgente.

La non-concertation avec la population de la commune de Locmaria-Berrien a aussi été relevée par plusieurs élus communautaires.

D'autres élus communautaires estiment que chaque commune prend ses responsabilités et que ce fait n'a pas à être débattu en conseil communautaire.

Le maire de Locmaria-Berrien explique que la prise de compétence Eau et Assainissement non intervenue au 01 janvier 2018 serait le premier moment de questionnement avec la commune Poullaouen, puis la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet qui a préconisé aux communes de créer une commune nouvelle.

Monts d'Arrée Communauté n'a pas pris cette compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2018 car une étude patrimoniale est en cours, elle est complexe et la dernière phase de celle-ci comprend bien l'étude du transfert de la compétence. Elle nécessite donc de se terminer avant une prise de décision qui de toute manière ne pourra être prise que si les conseils municipaux en majorité le décide.

Le maire de Locmaria-Berrien regrette qu'une rencontre avec Poher communauté et une discussion sur les conséquences patrimoniales du départ n'aient pas été faites au cours de l'été.

Le président rappelle que les délibérations des communes ne sont intervenues que le 17 septembre et que des informations auprès de la Préfecture avaient été demandées au cours de l'été.

Nous sommes dans le calendrier malgré ce qui est dit.

A l'issue de cette discussion au cours de laquelle les différents points de vue se sont exprimés, le président propose de voter pour la délibération suivante :

Le rattachement à Poher communauté n'a aucun aspect positif pour la collectivité et va nécessiter de revoir l'organisation des services publics de collecte de déchets, de déchetterie, de promotion et valorisation touristique.

En conséquence et au vu de l'ensemble des motifs exposés, compte-tenu des préjudices financiers, de la perte d'attractivité et de la diminution de population, il propose aux membres du conseil communautaire d'émettre un avis défavorable quant au choix de rattachement de la future commune nouvelle Locmaria-Berrien Poullaouen à Poher communauté.

Cette délibération est adoptée à 25 voix pour, 2 abstentions (Corinne NICOLE et Marie-Noëlle JAFFRE) et 2 voix contre (Coralie JEZEQUEL, Alain LE CAM)

Le président propose de présenter aux conseillers municipaux de Locmaria-Berrien le point de vue de la commune de communes, il est invité par le maire à venir le 24 octobre au conseil municipal.

Représentant au collège Jean Jaurès à Huelgoat

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une rencontre et d'un courrier reçu de Madame la Principale du collège Jean Jaurès à Huelgoat.

Elle a fait part des difficultés et des projets du collège, le seul sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Le collège souhaite accroître son attractivité en développant de nouvelles activités qui pourraient se réaliser en partenariat avec Monts d'Arrée Communauté notamment certaines liées au sport.

Par ailleurs, Madame la Principale souhaite la présence d'un représentant de Monts d'Arrée Communauté au conseil d'administration du collège.

Ainsi le président demande qu'un élu communautaire puisse être présent.

M. Eric PRIGENT se propose pour être le représentant de Monts d'Arrée Communauté.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la représentation de Monts d'Arrée Communauté par M. Eric PRIGENT au sein du conseil d'administration du collège Jean Jaurès à Huelgoat.

Logements locatifs - loyers 2019

Le Président rappelle que les logements locatifs sociaux de la collectivité peuvent être augmentés selon les chiffres d'indices de révision de loyer du 3^{ème} trimestre 2018 donnés par l'INSEE.

A compter du 01 janvier 2019 les loyers peuvent être augmentés de 1,57 % au maximum. Corinne NICOLE et Yves Claude GUILLOU proposent d'augmenter les loyers de la même manière que Finistère Habitat soit 1,2%.

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 2 abstentions (Corinne NICOLE et Yves Claude GUILLOU), le conseil communautaire décide d'approuver l'augmentation des loyers au taux de 1,57 % pour l'année 2019.

La liste de l'ensemble des logements comprenant les nouveaux montants de loyers se trouve ci-dessous

12 logements T4

Désignation	Loyers 2018	Loyers 2019
Botmeur n°1 T4 P.L.A.I.	388,31 €	394,42 €
Botmeur n°2 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Brasparts n°3 T4 P.L.S.	473,52 €	480,97 €
Brasparts n°4 T4 P.L.S.	473,52 €	480,97 €
Brennilis n°5 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Brennilis n°6 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Loqueffret n°7 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Loqueffret n°8 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Plouyé n°9 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Plouyé n°10 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Saint Rivoal n°11 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €
Saint Rivoal n°12 T4 P.L.S.	474,44 €	481,91 €

14 logements rénovés

Désignation	Loyers 2018	Loyers 2019
Brennilis n°1 T2 P.L.U.S.	177,34 €	180,13 €
Brennilis n°2 T2 P.L.U.S.	169,75 €	172,42 €
Brennilis n°3 T4 P.L.U.S.	392,85 €	399,03 €
Brennilis n°4 T3 P.L.U.S.	394,55 €	400,76 €
Brennilis n°5 T3 P.L.U.S.	441,86 €	448,81 €
Brennilis n°6 T6 P.L.U.S.	585,43 €	594,64 €
Brennilis n°7 T4 P.L.U.S.	309,00 €	313,86 €
Brennilis n°8 T3 P.L.U.S.	256,52 €	260,56 €
Lopérec n°9 T6 P.L.U.S.	485,12 €	492,75 €
Plouyé n°10 T2 P.L.U.S.	287,19 €	291,71 €
Plouyé n°11 T2 P.L.U.S.	258,22 €	262,28 €
Plouyé n°12 T3 P.L.U.S.	375,48 €	381,39 €
Plouyé n°13 T2 P.L.U.S.	294,40 €	299,03 €
Plouyé n°14 T4 P.L.U.S.	470,50 €	477,90 €

Chalets – Tarifs 2019

Les tarifs de location pour l'année 2019 sont à revoir. Il est proposé les tarifs suivants correspondants à une augmentation de 1% arrondi à l'euro supérieur :

CHALET	SAISON	HORS SAISON	FORMULE	FORFAIT	
	du 29/06 au 30/08 la semaine	du 01/01 au 28/06 et du 31/08 au 31/12 la semaine	1 nuit	Nuitée supplémentaire	Ménage
2/4 places	270 €	243 €	51 €	36 €	41 €
4/6 places	323 €	300 €	93 €	41 €	51 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs présentés qui seront appliqués à compter du 01 janvier 2019.

La caution demandée pour la location d'un chalet est de 300 €.

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit : - 10 %

Carte CEZAM : - 5%

Tarifs de prestations gîte d'étape à Scignac – année 2019

Le Président informe que les tarifs de location pour l'année 2019 sont à revoir et il est proposé de maintenir ceux de l'année 2018 :

Prestations	Tarifs
Adulte : une nuitée	20 €
Adulte : deux nuitées	20 € + 19 € = 39 €
Adulte : trois nuitées	20 € + 19 € + 18 € = 57 €
Adulte : quatre nuitées	20 € + 19 € + 18 € + 17 € = 74 €
Adulte : cinq nuitées	20 € + 19 € + 18 € + 17 € + 16 € = 90 €
Adulte : nuitée au-delà de 5 consécutives	16 €
Enfant jusqu'à 10 ans	10 €
Location de linge (drap + taie + housse de couette)	4 €
Location serviette éponge	1 €
Lavage	3 €
Séchage	3 €
Petit déjeuner	6 €
Ménage du gîte complet	200 €
Location du gîte complet	Nombre de places autorisées * prix d'une nuitée

Une caution de 1.200 euros ainsi qu'une attestation d'assurance seront demandés pour la location du gîte complet.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Tarifs de vente produits gîte d'étape à Scignac – année 2019

Le Président informe que les tarifs de vente de produits pour l'année 2019 sont à revoir, il propose de les maintenir tel que défini dans le tableau ci-après

Désignation du produit	Prix de vente TTC
Pâté	4 €
Soupes et veloutés 450 ml	6 €
Sauces	2 €
Plats cuisinés 360g	11 €
Desserts crèmes ou riz	3 €
Pâtes 250 g	2 €
Riz 250 g	2 €
Panier pique-nique	7 €
Sandwich	4,50 €
Chips	1 €
Compote	1 €
Madeleine ou brownie ou barre de céréales	0,50 €
Tablette chocolat (100 g)	2 €
Glace	3 €
Pain précuit 250 g	2 €
Bouteille eau 50 cl	1 €
Bouteille eau 1,5 l	2 €
Lait 50 cl	1,50 €
Lait 25 cl	1 €
Cidre 25 cl	2 €
Cidre 75 cl	6 €
Jus de fruits, soda, cola, Perrier	2 €
Café	1 €
Thé	1 €
Bière	3 €

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

Convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère

La collectivité avait délibéré le 15 mai 2018 pour adhérer à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère.

Suite à cette procédure une convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS est signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Deux propositions sont présentées par le Président, soit d'adhérer en ne modifiant pas la participation employeur de la collectivité soit, au vu de l'augmentation du taux d'assurance Prévoyance, d'augmenter la participation de la collectivité dans la même proportion.

Il est convenu de présenter au Comité Technique du centre de Gestion une augmentation de 11,5 % de la participation qui sera donc de 13,87 € brut mensuel. Ainsi la délibération de la collectivité n'interviendra qu'après avis du comité technique.

Budget déchets ménagers – admission en non valeurs

Des admissions en non valeurs sont présentées pour un montant de 9.999,79 €. Ce sont des dettes qui pourront toutefois être récupérées si la situation des personnes évolue favorablement. La dette n'est donc pas éteinte.

Certains élus communautaires souhaitent avant de prendre une décision connaître l'état des admissions en non-valeur par commune. L'état actuel ne le présente pas, la délibération est donc reportée.

Reversement d'une partie de la fiscalité économique liée à l'exploitation de la carrière de kaolin sur la commune de Loqueffret

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2002, une convention a été établie par la communauté de communes des Monts d'Arrée et la commune de Loqueffret pour un reversement du produit de Taxe Professionnelle. Il s'agissait de la taxe professionnelle versée par la société IMERYS qui exploite un gisement de kaolin sur la commune de Loqueffret mais dont le siège social et les installations permettant de traiter le minerai exploité étaient situés à Berrien.

Il s'agissait d'un simple accord entre collectivités car la commune de Loqueffret avait la ressource de minerai mais aucune base de fiscalité n'y était déterminée.

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle. A partir de 2011 la fiscalité (CFE et CVAE) acquittée par la société IMERYS a fait l'objet d'une nouvelle convention entre les communes de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée. La communauté de communes du Yeun Elez reverseait l'ensemble de la fiscalité perçue à la commune de Loqueffret.

L'activité de cette entreprise a fortement diminué au cours des dernières années et le produit fiscal a été impacté à la baisse de manière proportionnelle.

La dernière convention signée en 2013 entre les collectivités est devenue caduque suite à la fusion des 2 communautés de communes le 01 janvier 2017.

Le président sollicite l'assemblée afin de tenir compte des inconvénients et de compenser les nuisances supportées par la commune de Loqueffret dues à l'extraction de minerai kaolin, il propose le reversement d'une partie de la fiscalité versée par la société qui exploite cette carrière.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le principe de partage de produit de la CFE et de la CVAE revenant à la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté pour l'exploitation de la carrière de kaolin avec la commune de Loqueffret, de fixer le partage à 30% du produit pour la commune du lieu d'exploitation du minerai et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Loqueffret

Eoliennes à Plouyé :

Le reversement de fiscalité de 30 % afin de tenir compte des inconvénients et de compenser les nuisances supportées par la commune de Plouyé de l'implantation d'éoliennes sur son territoire prévu par délibération du 02 mai 2017 fera également l'objet d'une convention.

Subvention aux associations

Le Président fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues par la collectivité.

Il rappelle qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Il présente les demandes de subventions pour lesquelles un avis de la commission Vie des habitants a été donné.

Le conseil communautaire décide à 22 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre (Marie-Noëlle JAFFRE, Jean-Yves CRENN, Jean-Pierre LE BIHAN, François LE LUYER)

Le versement d'une subvention pour l'année 2018 aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué
Association Galouperien an Are	Course pédestre "Le circuit des Sangliers"	500,00
Association Sur les traces de François Joncour	Expositions 2018 et brochures	1 000,00
Comité départemental Finistère FFCT	20ème édition des Roc'h des Monts d'Arrée	1 000,00
Association Les descendeurs de la Mine	Championnat 2018	500,00
Association Par Monts et par livres	5ème édition de la Fête du livre jeunesse des Monts d'Arrée à Huelgoat	1 500,00
Association Poésie et Pas de Coté	Festival des possibles arts et poésies	1 000,00
Association ADDES	Opération "Monts d'Arrée toute l'année"	3 000,00
Association Douardous	Manifestation "Hiver en Arrée à Brasparts"	600,00
TOTAL		9 100,00

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Questions diverses

Informations diverses :

Le président informe l'assemblée de la visite de la Sous-préfète de Châteaulin le 29 novembre à 10 heures et propose à chacun d'être présent lors de cette rencontre.

Conformément au courrier reçu de la Préfecture demandant de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui a vocation à devenir le nouvel outil de référence se substituant aux régimes indemnitaires antérieurs, une réunion du groupe de travail constitué lors du travail sur le règlement intérieur de la collectivité va se réunir le 13 novembre pour en débattre. Catherine MIGNOT JAOUEN souhaite intégrer ce groupe.

Le président informe également qu'avec Alexis MANAC'H ils ont reçu Louis SALIOU, directeur du secteur Nord de Finistère Habitat, le matin même, ils ont fait un état des lieux du parc locatif, des propositions sont à suivre.

Corinne NICOLE indique qu'un rapprochement entre les bailleurs sociaux est en discussion – Finistère Habitat, Douarnenez Habitat et l'OPAC de Quimper.

La séance se termine à 21 heures